



# Ministère des Finances

Rapport annuel  
2012-2013



# Ministère des Finances

Rapport annuel  
2012-2013

---

**Ministère des Finances**

**Rapport annuel  
2012-2013**

Publié par :

Ministère des Finances  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN: 978-1-55396-373-8

ISSN: 1192-3563

9697



---

L'honorable Graydon Nicholas  
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre,



Blaine Higgs

---

Blaine Higgs  
Ministre des Finances

Monsieur,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier 2012-2013.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

La sous-ministre,



Jane Garbutt

---

---

---

---

# Table des matières

<b>Message du ministre</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>Message de la sous-ministre</b> . . . . .	<b>2</b>
<b>Faits saillants</b> . . . . .	<b>3</b>
<b>Priorités stratégiques</b> . . . . .	<b>5</b>
<b>Mesures du rendement</b> . . . . .	<b>7</b>
<b>Survol des opérations du ministère</b> . . . . .	<b>17</b>
Communications et politique stratégique . . . . .	18
Division des services généraux . . . . .	18
Division de la politique fiscale. . . . .	19
Bureau des affaires budgétaires et financières . . . . .	20
Division de la trésorerie. . . . .	20
Division du revenu et de l'impôt . . . . .	21
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick . . . . .	22
Bureau du contrôleur . . . . .	22
<b>Informations financières</b> . . . . .	<b>24</b>
Tableau 1 : Dépenses ministérielles	
État de la situation par programme ou poste primaire . . . . .	24
Tableau 2 : Services de vérification et d'enquête . . . . .	25
Tableau 3 : Section de comptabilité fiscale, de remboursements et Analyse financière. . . . .	26
<b>Résumé des activités de recrutement</b> . . . . .	<b>27</b>
<b>Résumé des projets de loi et des activités législatives</b> . . . . .	<b>28</b>

---

---

---

---

# Message du ministre

La mission du ministère des Finances est de gérer les finances publiques de la province dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick continue de faire face à des défis en termes de recettes, malgré nos efforts considérables visant à réduire les dépenses dans l'ensemble du gouvernement. Le ministère des Finances montre l'exemple en rationalisant le nombre de postes, en recherchant les gains d'efficacité et en restant en deçà du budget. Ceci nous est rendu possible par le professionnalisme de nos employés qui gèrent les défis et les exigences de nos opérations journalières tout en se chargeant de projets et d'initiatives spéciaux.

Nous considérons qu'en faisant preuve d'une gestion plus intelligente dès aujourd'hui nous pourrions assurer un avenir meilleur au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi le Processus d'excellence du rendement est devenu un objectif majeur au sein du Ministère. Nous faisons partie des six ministères impliqués dans le déploiement initial de ce programme qui appliquent l'approche Lean Six Sigma et d'autres principes de gestion des opérations aux fins de l'amélioration des processus. Au cours de la première année, les initiatives d'amélioration des processus ont permis d'économiser plus de 300 000 \$.

L'un des projets les plus ambitieux entrepris par le ministère des Finances en 2012-2013 visait à changer la manière dont nous assurons le financement des activités opérationnelles des régies régionales de la santé afin de réduire leurs encaisses disponibles. En améliorant la correspondance de l'approvisionnement des fonds au moment où ces fonds sont utilisés, nous sommes parvenus à dégager des économies de plus d'un million de dollars en 2012-2013. Nous prévoyons une économie supérieure à 500 000 \$ en 2013-2014 sans recourir à des réductions des services offerts à nos concitoyens.

Ce nouveau format de rapport annuel fait partie d'un projet pilote entrepris en collaboration avec le Bureau du Conseil exécutif. Il présente le rendement global du Ministère en mettant en exergue les mesures que nous avons prises à l'interne. Non seulement celles-ci nous permettront de retrouver une santé financière en améliorant notre rendement, mais elles montreront également au public, en toute transparence, les progrès que nous avons accomplis dans la voie de la réalisation de nos objectifs.

Nous sommes en passe de devenir un service public plus léger et plus efficace, tout en maintenant, et même en améliorant, le niveau des services que nous offrons à nos clients internes et externes. Je me réjouis d'avance des nouveaux succès qui seront remportés au cours de l'année à venir.

Le ministre des Finances,  
Blaine Higgs

---

# Message de la sous-ministre

Cette année, le rapport annuel du ministère des Finances fait partie d'un projet pilote entrepris en collaboration avec le Bureau du Conseil exécutif (BCE) en vue de le restructurer et de mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte du rendement.

Le format du rapport actuel a été révisé conjointement avec le BCE et le ministère des Transports et de l'Infrastructure, et les pratiques exemplaires d'autres provinces ainsi que les recommandations des rapports précédents du vérificateur général ont été prises en considération.

Le rapport met dorénavant l'accent sur l'obligation de rendre compte du rendement, ce qui fournit au Ministère la structure nécessaire pour mesurer ses progrès dans l'atteinte de ses objectifs, en phase avec les thèmes stratégiques du gouvernement provincial.

Le Ministère étant parmi les premiers ministères à participer au Processus d'excellence du rendement, l'équipe s'est mise au défi d'adopter une culture d'amélioration continue et de se servir de la méthode Lean Six Sigma ainsi que d'autres outils dans le but d'accroître l'efficacité et la reddition de comptes, d'améliorer les services offerts au public et de rationaliser l'administration.

Nous sommes fiers des résultats préliminaires qui démontrent une sous-utilisation budgétaire pour le Ministère de l'ordre de 1 235 000 \$ grâce aux économies attribuables aux projets d'amélioration continue, aux gains d'efficacités de nos processus internes et aux initiatives de renouvellement du gouvernement. Nous mettons désormais l'accent non seulement sur la mesure des résultats, mais également sur le suivi et le rajustement tout au long de l'année afin d'assurer que nos initiatives stratégiques se traduisent par des résultats concrets.

Notre prochain défi consiste à faire en sorte que le processus d'amélioration continue ne soit pas juste une initiative, mais bien un changement permanent dans notre culture d'entreprise. Nous continuerons de mettre l'accent sur cette occasion d'investir dans nos employés et de leur donner des outils au moyen de Lean Six Sigma et autres méthodes; nous resterons attachés aux priorités qui produisent les meilleurs résultats et la meilleure valeur pour les contribuables.

L'équipe a accompli un travail remarquable en se métamorphosant en une organisation axée sur le rendement. Nous nous réjouissons à la perspective d'atteindre nos nouveaux objectifs et nos nouvelles cibles alors que nous nous préparons pour l'année à venir.

La sous-ministre,  
Jane Garbutt

---

# Faits saillants

Le ministère des Finances se situait six pour cent en dessous du budget en termes de dépenses, avec 1 235 millions de dollars d'économies en 2012-2013.



Le Ministère a contribué à l'élaboration du Processus d'excellence du rendement (PER) pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Conjointement avec le Bureau de la gestion stratégique nouvellement créé, les divisions des Services généraux et de la Politique fiscale ont œuvré à l'élaboration de schémas stratégiques, à la création de mesures ministérielles pour la province et pour chaque ministère et au soutien de la mise en place du PER dans d'autres ministères.



Le Ministère a réalisé les travaux préparatoires visant à établir un modèle de régime de retraite à risques partagés et a mis en place le cadre législatif garantissant le maintien de la viabilité et de l'abordabilité des régimes de retraite de la province à l'avenir. Les travaux de fond ont permis la conversion de deux régimes en 2012-2013. Le travail de conversion de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP) a également débuté.



Le Ministère a élaboré et mis en œuvre son premier schéma stratégique et son premier tableau de bord équilibré.



Le Ministère a réalisé et publié le document intitulé « Livre blanc : Améliorer le régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick ». En décembre 2012, la législation basée sur ce livre blanc a été introduite en vue de rendre le régime d'impôt foncier plus juste, équitable et transparent.



Les réformes de l'impôt foncier garantissent que l'ensemble des propriétés dans la province s'acquittent de leur part juste en matière du coût des services de police, tout en garantissant que les agriculteurs ne subissent pas les contrecoups des changements apportés à l'impôt foncier et que toutes les autres propriétés n'accusent que peu ou pas d'augmentation de la charge fiscale globale suite à ces réformes. Tous les propriétaires peuvent également profiter de la possibilité de s'acquitter de l'impôt foncier sous forme de versements égaux mensuels.



Le Ministère a mis à niveau le système d'information financière ministériel selon la version la plus récente disponible du logiciel Oracle. De plus, des mises à niveaux du matériel ont été effectuées en vue de garantir la stabilité du système. Ce projet a été réalisé grâce à des ressources presque exclusivement internes et avec une période d'arrêt global du système de moins de deux heures. Ces systèmes sont utilisés par les Parties I et II de la fonction publique.



Le Ministère a fourni les données et les analyses ayant servi de base au projet de la nouvelle directive ministérielle sur la location de véhicule et les déplacements élaborée par le ministère des Transports et de l'Infrastructure.



---

Le Ministère a collaboré avec le ministère de l'Énergie et des Mines sur des propositions de nouveaux régimes de redevances relatifs au pétrole, au gaz et à la potasse. L'étude relative aux redevances des minéraux métalliques est en cours.

✱

Le Ministère a maintenu ses efforts accrus de collecte afin de percevoir 21,9 millions de dollars et d'entamer les perceptions des 101 millions de dollars en souffrance qui sont dus à la province au 31 mars 2013. La majeure partie de ce montant relève du programme de compensation de dettes de l'Agence du revenu du Canada, avec 3,6 millions de dollars en remboursements volontaires des prêts étudiants et 15,2 millions de dollars de collectes au titre du programme de l'ARC.

✱

Le Ministère a participé aux consultations avec les gouvernements fédéral et provinciaux concernant le renouvellement du programme fédéral de péréquation de cinq ans en mettant l'accent sur la protection des intérêts financiers de la province. En décembre 2012, le ministre fédéral des Finances a annoncé que des changements techniques seraient apportés au programme de péréquation dans le cadre du renouvellement de 2014.

✱

Le Ministère a préparé 35 mémoires au Conseil exécutif, a traité 23 demandes soumises au titre de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, et a procédé à 11 modifications réglementaires et à 18 modifications législatives.

✱

Le Ministère est en voie de tenir son engagement de réduire de vingt pour cent son fardeau réglementaire d'ici au 31 décembre 2013 au titre de l'Initiative de la réglementation intelligente.

---

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour mettre en oeuvre une stratégie.

Le système officiel de gestion commence par une vision stratégique : le gouvernement exprime sa vision autour de thèmes axés sur une **économie plus robuste** et une **meilleure qualité de vie**, tout en **vivant selon nos moyens**. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

## Les approches du schéma stratégique

Le schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et utiliser les impôts à bon escient.

La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens pour l'ensemble des trois thèmes de la vision. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, à s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et à financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en oeuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquérir et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

## Schéma stratégique du ministère des Finances

Le ministère des Finances a été l'un des premiers à participer au Processus d'excellence du rendement. Ce processus s'inscrit dans un changement culturel visant à accroître l'efficacité et la responsabilisation, à améliorer les services au public et à rationaliser l'administration. Le schéma stratégique présenté ci-dessous est un plan détaillé servant à décrire, à mesurer et à aligner l'orientation prise par le Ministère. Il établit le lien avec les thèmes stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick et décrit les priorités des ministères pour l'exercice financier 2012-2013. Tous les projets entrepris par le Ministère chaque année correspondent à l'un des thèmes stratégiques définis par le gouvernement.

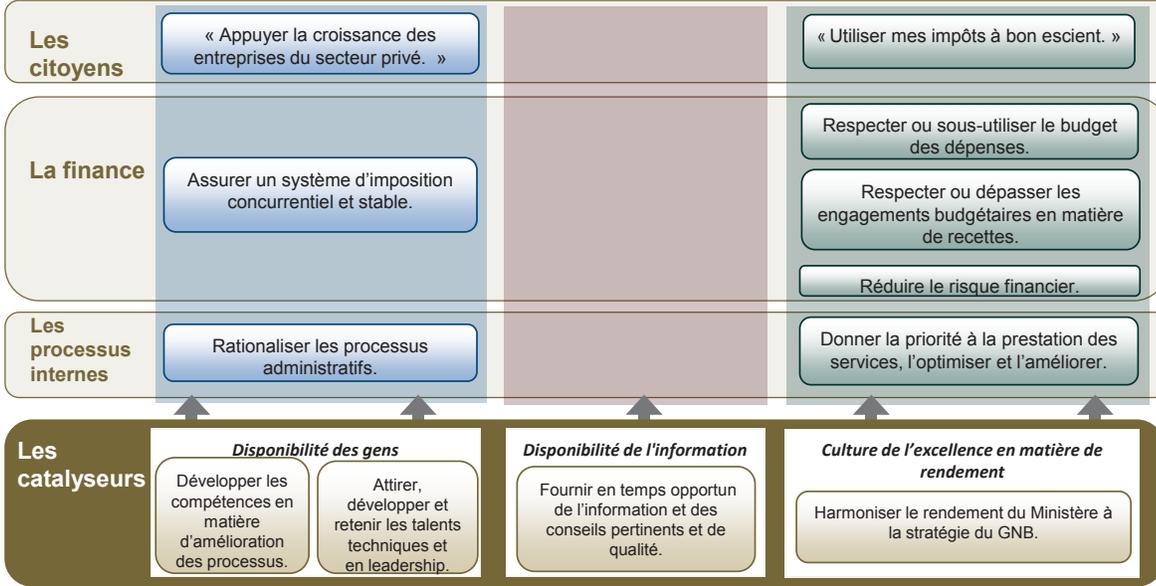
Ce schéma contient l'énoncé de mission du Ministère et des objectifs précis sur lesquels centrer les efforts d'amélioration.

Mission du GNB : Fournir des services de qualité en vue d'une société néo-brunswickoise prospère, juste et équitable.

**VISION  
POUR  
2015**

**Une économie plus robuste et une meilleure qualité de vie en vivant selon nos moyens.**

Mission du Ministère : Appuyer la gestion des finances publiques du Nouveau-Brunswick.



VALEURS DU SERVICE PUBLIC DU N.-B.: **COMPÉTENCE - IMPARTIALITÉ - INTÉGRITÉ - RESPECT - SERVICE**

# Mesures du rendement

Le schéma stratégique permet ensuite d'élaborer un cadre déclinant la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration. Le tableau suivant présente un sommaire des différentes mesures du rendement du ministère des Finances pour l'exercice 2012-2013.

Thème stratégique : Une économie plus robuste	Mesures :
« Favoriser la croissance des entreprises du secteur privé »	Taux d'impôt foncier provinciaux
Rationaliser les processus administratifs	Rapport entre les recettes et le coût de perception des impôts
Thème stratégique : Vivant selon nos moyens	Mesures :
Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses	Rapport entre les dépenses actuelles et les dépenses prévues des Finances
	Nombre de contrats de détenteurs d'obligations (investisseurs)
Respecter ou dépasser les engagements budgétaires en matière de recettes	Maximisations des revenus pour rétablir l'équilibre des finances publiques
Prioriser, optimiser et améliorer les prestations des services	Économies par suppression et contrôle des coûts
	Économies par perfectionnement continu
Les catalyseurs (RH, TI, culture de l'excellence en matière du rendement) :	Mesures :
Fournir en temps opportun de l'information et des conseils pertinents et de qualité supérieure.	Disponibilité en temps opportun des états financiers vérifiés du GNB
Harmoniser le rendement du Ministère à la stratégie du GNB	Nombre de congés de maladie payés au ministère des Finances

## Une économie plus robuste « Favoriser la croissance des entreprises du secteur privé »

### Mesure :

Taux d'impôt foncier provinciaux

### Description de la mesure :

Le taux d'impôt foncier des entreprises se mesure par tranche d'évaluation de 100 \$.

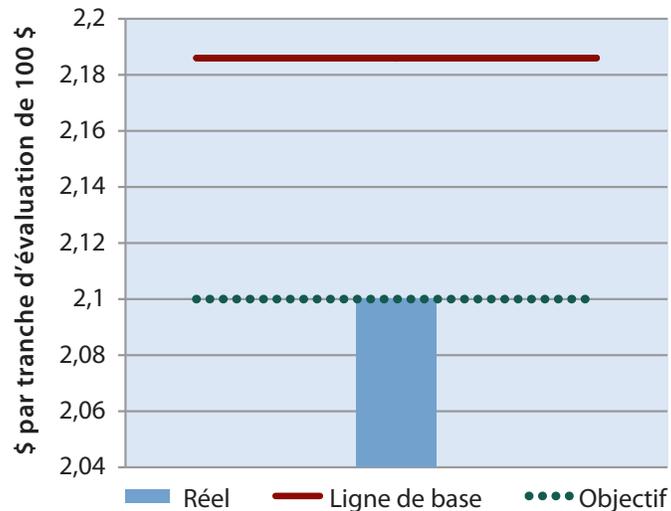
### Rendement général :

Le ministère des Finances est en bonne voie pour atteindre l'objectif de quatre ans de 1,8560 \$ par tranche de 100 \$ de valeur évaluée grâce à la législation déposée en 2012.

**Ligne de base :** 2,1860 \$ par tranche d'évaluation de 100 \$

**Objectif :** 2,10 \$ par tranche d'évaluation de 100 \$

**Réel :** 2,10 \$ par tranche d'évaluation de 100 \$



### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Les Néo-Brunswickois sont préoccupés par les impôts fonciers. L'impôt foncier des entreprises est parmi les plus élevés au Canada. Dans le cadre de la réduction générale des impôts fonciers provinciaux, l'impôt foncier des entreprises a été réduit. Un rapport récent de CD Howe sur les impôts fonciers au Canada a confirmé que même après le dégrèvement de l'impôt foncier des entreprises, notre taux reste élevé comparé à d'autres provinces. L'impôt foncier des entreprises restera supérieur à celui d'autres provinces, même après les réductions de taux prévues.

### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

La législation a été déposée et a reçu la sanction royale. Le taux d'imposition a été réduit à 2,10 \$ par tranche d'évaluation de 100 \$, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et la législation prévoit qu'il atteindra l'objectif élargi de 1,8560 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Une économie plus robuste Rationaliser les processus administratifs

### Mesure :

Rapport entre les recettes et le coût de perception des impôts

### Description de la mesure :

Montant des recettes collectées par dollar de coût d'administration des programmes.

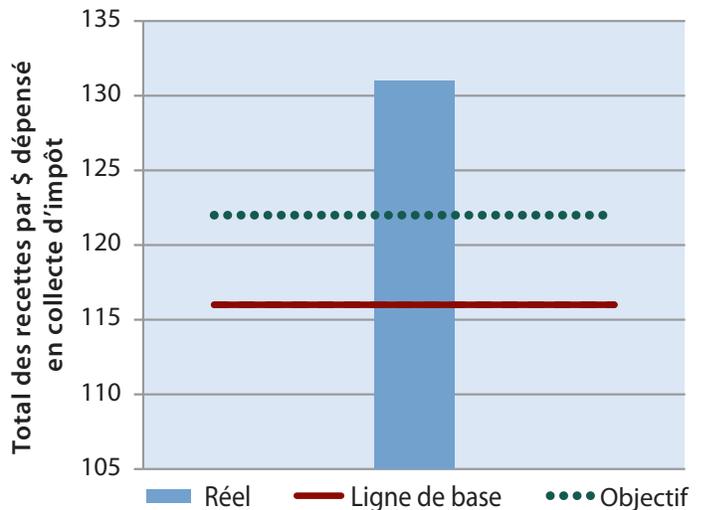
### Rendement général :

Le ministère des Finances a réduit les coûts indirects liés à la collecte d'impôt grâce à un certain nombre de réductions du gaspillage, augmentant les recettes collectées par dollar de dépense à 131 \$.

**Ligne de base :** 116 \$ de recettes par dollar dépensé en collecte d'impôt

**Objectif :** 122 \$ de recettes par dollar dépensé en collecte d'impôt

**Réel :** 131 \$ de recettes par dollar dépensé en collecte d'impôt



### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Ce rapport présente les résultats des améliorations de l'efficacité entreprises aux fins de réduction du coût de collecte d'impôt.

### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Plusieurs postes vacants ont été supprimés à la suite d'économies administratives. Un certain nombre de projets administratifs, comme la modification du processus de renouvellement des jugements, la réduction du nombre de Livres rouges achetés pour SNB, l'augmentation du seuil de l'avis de vente pour non-paiement d'impôt et le recours à l'envoi par service postal habituel des lettres finales de vente pour non-paiement d'impôt ont permis d'économiser 28 000 \$.

D'autres projets de traque du gaspillage ciblaient la surproduction de rapports en format papier. Les économies réalisées se sont élevées à environ 3 000 \$ en coûts d'impression par année.

---

## Vivant selon nos moyens

### Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses

#### Mesure :

Rapport entre les dépenses actuelles et les dépenses prévues des Finances

#### Description de la mesure :

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 pour 100 lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 pour 100 lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

#### Rendement général :

Le budget 2012-2013 du ministère des Finances a été établi à 20 206 000 \$. Après l'achèvement de plusieurs initiatives et parallèlement à la surveillance étroite des dépenses, le Ministère a terminé l'exercice financier avec 6 % de sous-utilisation budgétaire (soit 1 235 000 \$ de moins)

**Ligne de base :** 99 % conforme au budget pour l'exercice 2010-2011

**Objectif :** 100 % conforme au budget pour l'exercice 2011-2012

**Réel :** 94 % conforme au budget pour l'exercice 2011-2012

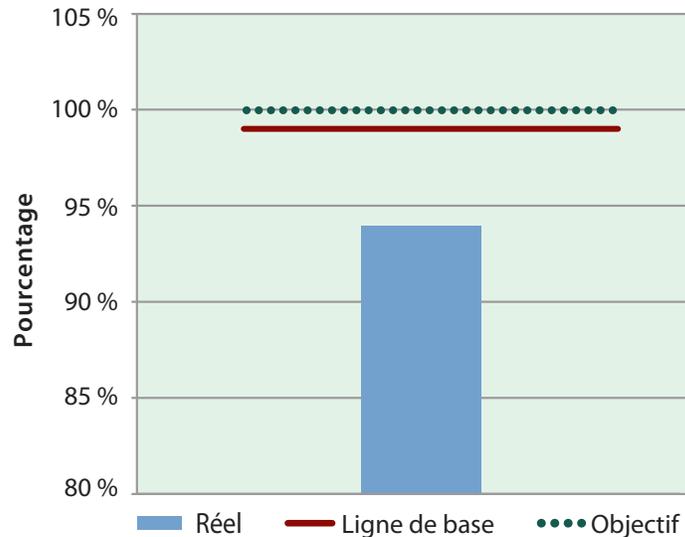
#### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du gouvernement provincial à gérer ses dépenses globales par rapport au budget. Le gouvernement provincial doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si durant l'année les prévisions de dépenses sont supérieures au budget.

#### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Pour atteindre cet objectif, le ministère des Finances a réalisé les projets suivants :

- Initiatives de renouvellement du gouvernement;
- Projets de traque du gaspillage;
- Projet des télécommunications Lean Six Sigma.



## Vivant selon nos moyens Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses

### Mesure :

Nombre de contacts de détenteurs d'obligations (investisseurs)

### Description de la mesure :

Cette mesure indique le nombre de contacts établis par le Ministère avec des détenteurs d'obligations ou investisseurs.

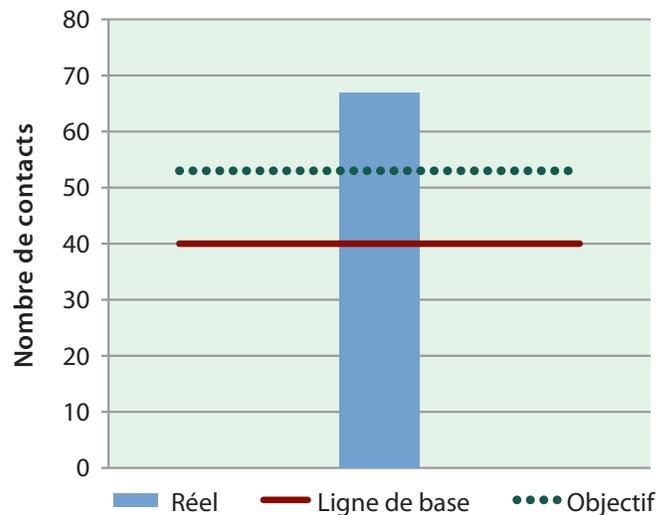
### Rendement général :

Le Ministère a profité de plusieurs conférences et événements consacrés à la présentation de la province pour établir de nouveaux contacts et renouveler ceux des prêteurs existants.

**Ligne de base :** 40 contacts

**Objectif :** 53 contacts

**Réel :** 67 contacts



### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

L'amélioration de la qualité et de la quantité des relations avec des prêteurs permet au gouvernement provincial d'effectuer des emprunts à des conditions avantageuses en vue de réduire les coûts d'intérêts et de gérer les risques d'illiquidité. C'est en assurant que nos prêteurs connaissent la politique fiscale de la province, son environnement économique et ses initiatives en cours que nous établissons des relations avec eux nous permettant de bénéficier de meilleurs taux et conditions de prêt pour financer les budgets d'exploitation et d'immobilisations du gouvernement provincial.

### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Le gouvernement provincial a profité de conférences sur le crédit et d'événements de courtiers en valeurs immobilières pour présenter la province à de nouveaux contacts et mettre à jour les prêteurs existants. Le gouvernement provincial s'est adressé à des publics plus larges à l'occasion de plusieurs conférences et événements. L'initiative des relations avec les investisseurs s'est appuyée sur des documents de présentation améliorés et un nouveau site Web consacré aux investisseurs.

## Vivant selon nos moyens Respecter ou dépasser les engagements budgétaires en matière de recettes

### Mesure :

Maximisation des revenus pour rétablir l'équilibre des finances publiques

### Description de la mesure :

Recettes générées par les initiatives budgétaires approuvées par le gouvernement

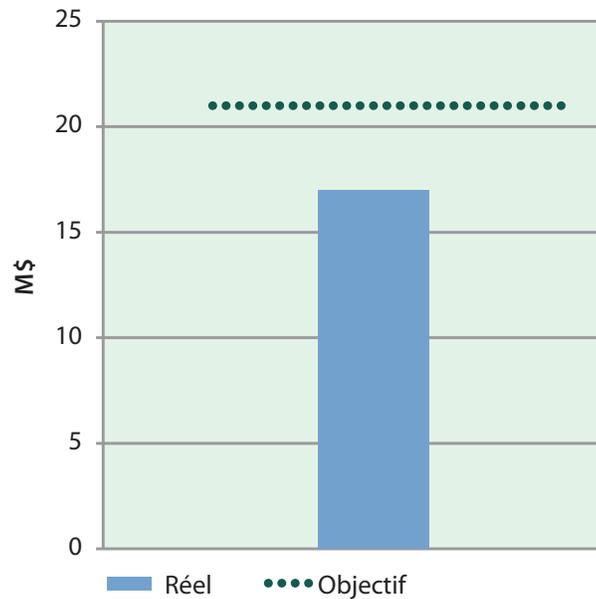
### Rendement général :

Les pleines répercussions financières de cette mesure n'ont pas été obtenues pendant l'exercice 2012-2013.

**Ligne de base :** Nouvelle mesure

**Objectif :** 21 millions de dollars de maximisation des revenus

**Réel :** 17 millions de dollars de maximisation des revenus



### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Au titre du processus budgétaire 2012-2013, plusieurs initiatives liées aux revenus ont été approuvées en vue d'atteindre un équilibre supérieur entre les revenus et les dépenses et d'améliorer les finances du gouvernement. Les répercussions prévues sur les revenus ont été prises en compte dans le budget.

### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Des augmentations ont été appliquées à la taxe sur le capital des corporations financières et à la taxe sur le transfert de biens réels, entraînant plus de 13 millions de dollars de revenus supplémentaires. D'autres petites modifications apportées au système d'impôt ont permis de générer plus de 4 millions de dollars.

---

## Vivant selon nos moyens

### Prioriser, optimiser et améliorer les prestations des services

#### Mesure :

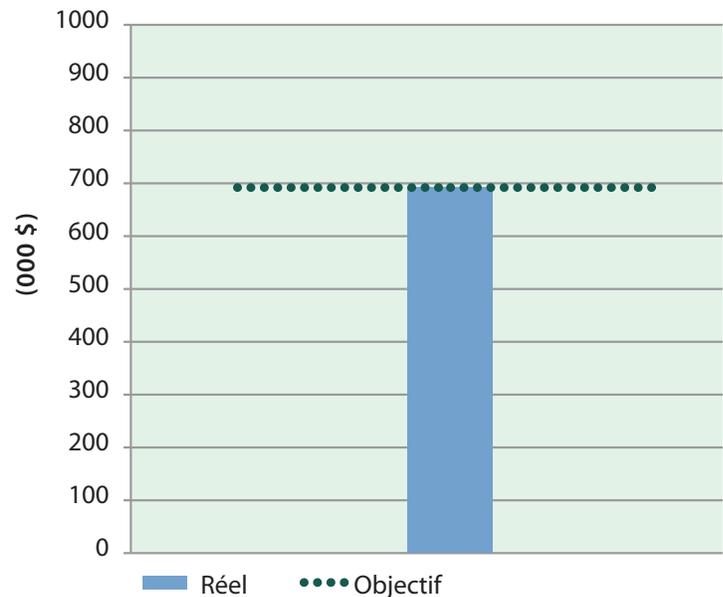
Économies réalisées par suppression et contrôle des coûts

#### Description de la mesure :

Cette mesure indique les économies réalisées par le Ministère à la suite de la mise en œuvre de l'exercice de renouvellement du gouvernement de 2011 ayant identifié des domaines de suppression ou de contrôle des coûts.

#### Rendement général :

À la fin de l'exercice 2012-2013, le ministère des Finances a réalisé un certain nombre d'initiatives de renouvellement du gouvernement visant à atteindre l'objectif de 692 000 \$ d'économies.



**Ligne de base :** Nouvelle mesure

**Objectif :** Économie de 692 000 \$ par suppression et contrôle des coûts

**Réal :** Économie de 692 000 \$ par suppression et contrôle des coûts\*

#### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réalisé un exercice de renouvellement dans le but de réduire les dépenses et le déficit de la province. Celui-ci s'est traduit par un plan de réduction des dépenses pluriannuel dans tous les ministères.

#### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Les projets suivants ont aidé le ministère des Finances à atteindre son objectif :

- Soutien technique interne pour notre système financier ministériel;
- Réduction du financement des postes vacants;
- Réduction des coûts administratifs (lignes téléphoniques, formations et cours, stationnement, frais de location, abonnements).

\* Ce chiffre ne tient pas compte des projets horizontaux menés par le ministre des Finances tels que le projet de gestion de la trésorerie entrepris en collaboration avec les Régies régionales de la santé.

## Vivant selon nos moyens

### Prioriser, optimiser et améliorer les prestations des services

#### Mesure :

Économies par perfectionnement continu

#### Description de la mesure :

Cette mesure cible les économies réalisées grâce aux initiatives de perfectionnement continu Lean Six Sigma.

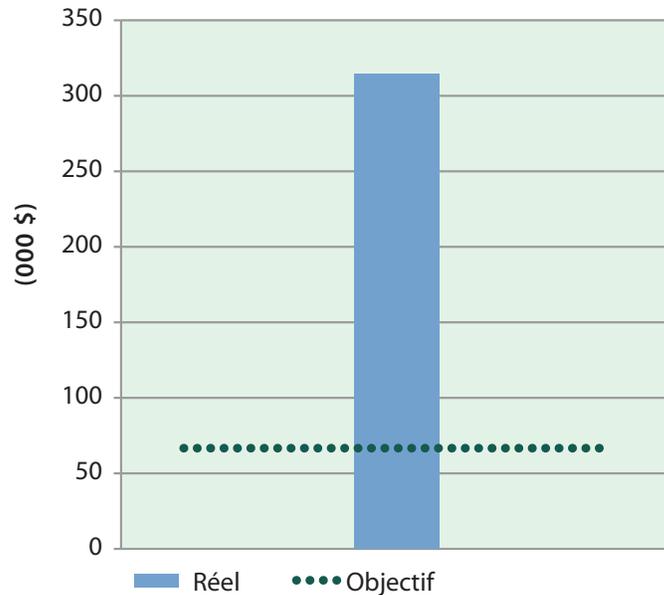
#### Rendement général :

À la fin de l'exercice 2012-2013, le ministère des Finances a réalisé 314 376 \$ d'économies ou de trésorerie supplémentaire grâce aux efforts de perfectionnement continu officialisés.

**Ligne de base :** Nouvelle mesure

**Objectif :** 66 667 \$ obtenus grâce au perfectionnement continu

**Réel :** 314 376 \$ obtenus grâce au perfectionnement continu



#### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Les projets entrepris afin de supprimer et de contrôler les coûts reflètent le bon fonctionnement de nos programmes d'amélioration des processus. Cette mesure indique également un gain d'efficacité et une gestion plus intelligente.

#### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Les projets suivants ont contribué à l'atteinte des objectifs de perfectionnement continu du Ministère :

- *Dette étudiante* : Amélioration des processus associés à la collecte de la dette étudiante en souffrance détenue par les employés du GNB.
- *Mémoire présenté au Conseil exécutif – Processus de prise de décision* : Rationalisation des processus et amélioration des délais de traitement liés aux soumissions au Cabinet et au Comité des politiques et des priorités.
- *Sanctions pécuniaires administratives* : Rationalisation et normalisation des processus visant à assurer la collecte des sanctions dans un délai d'un an.
- *Traque du gaspillage* : Un groupe d'employés a reçu une formation sur les 12 types de gaspillage, ils ont été chargés de mettre ces connaissances en pratique afin de cerner les gaspillages dans leurs processus ou environnements professionnels respectifs. Ces modestes améliorations de la traque du gaspillage ont permis de réaliser une économie de plus de 20 000 \$ au cours de l'exercice 2012-2013.
- *Projets des télécommunications* : Amélioration des processus de gestion, renforcement des contrôles de suivi, annulation des lignes téléphoniques non utilisées et examen des forfaits de téléphonie à des fins de rentabilité.

---

## Les catalyseurs

### Fournir en temps opportun de l'information et des conseils pertinents et de qualité supérieure

#### Mesure :

Disponibilité en temps opportun des états financiers vérifiés du GNB

#### Description de la mesure :

Le nombre de jours après la fin de l'exercice financier suivant lesquels les états financiers vérifiés sont publiés.

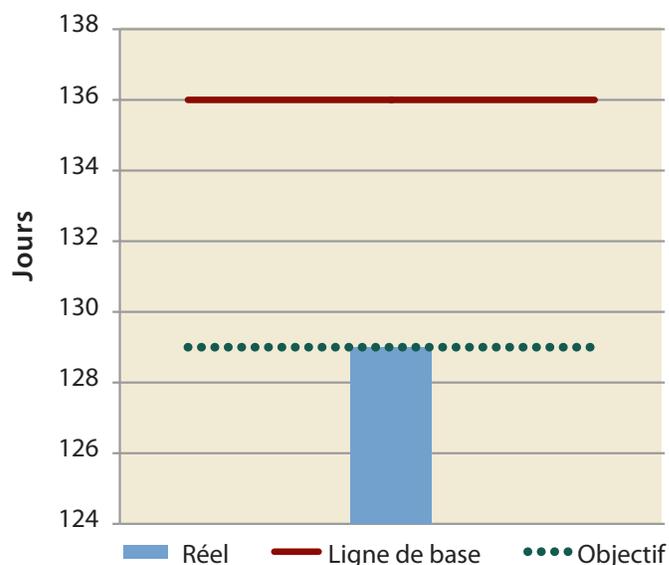
#### Rendement général :

Le Ministère a été en mesure de respecter la date d'échéance des états vérifiés en rationalisant des processus internes.

**Ligne de base :** 136 jours après la fin de l'exercice financier

**Objectif :** 129 jours après la fin de l'exercice financier

**Réel :** 129 jours après la fin de l'exercice financier



#### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Le gouvernement s'est engagé dans son programme électoral à publier les états financiers vérifiés 60 jours avant les élections à date fixe. Depuis, le Bureau du contrôleur a tout mis en œuvre pour publier de manière anticipée les états vérifiés et ainsi respecter cet engagement.

#### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Le Bureau du contrôleur a travaillé conjointement avec les divisions de la Politique fiscale et du Revenu et de l'impôt afin de réduire toute duplication dans l'analyse des rapports. De plus, la Division de la trésorerie a apporté son soutien au contrôleur dans la préparation des états financiers.

## Les catalyseurs

### Harmoniser le rendement du Ministère à la stratégie du GNB

#### Mesure :

Nombre de congés de maladie payés au ministère des Finances

#### Description de la mesure :

Cette mesure indique le nombre de jours de congés de maladie pris, en moyenne, par un employé à temps plein

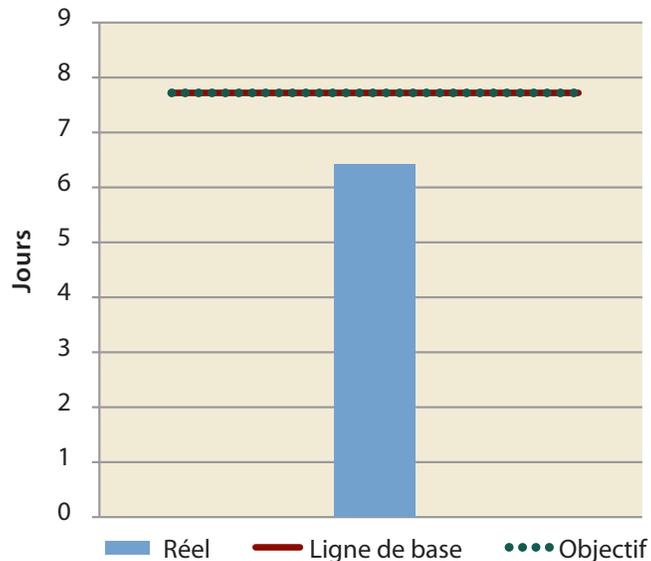
#### Rendement général :

À la fin de l'exercice 2012-2013, le ministère des Finances a diminué le nombre de jours de congés de maladie, passant de 7,72 à 6,42.

**Ligne de base :** 7,72 jours de congés de maladie en moyenne

**Objectif :** 7,72 jours de congés de maladie en moyenne

**Réel :** 6,42 jours de congés de maladie en moyenne



#### Pourquoi effectuons-nous cette mesure?

Le ministère des Ressources humaines a déterminé qu'il existait un taux d'absentéisme (congés de maladie) élevé dans les Parties I, II et III de la fonction publique, entraînant des coûts importants pour le gouvernement. Une réduction de l'absentéisme permettrait de réduire les coûts liés à la perte de productivité, ainsi qu'au remplacement du personnel. En conséquence, les Parties I à III ont été invitées à cibler une réduction de l'absentéisme en 2012-2013.

#### Quels projets ont été entrepris en 2012-2013 afin d'atteindre ce résultat?

Les projets suivants ont permis d'atteindre les objectifs recherchés en matière de congés de maladie :

- Élaboration d'une trousse à outils de gestion de l'assiduité pour permettre aux gestionnaires et aux employés de comprendre leurs rôles et responsabilités dans la gestion de l'assiduité;
- Formation des gestionnaires à la trousse à outils de gestion de l'assiduité;
- Amélioration de la production de rapports de la direction sur les congés de maladie.

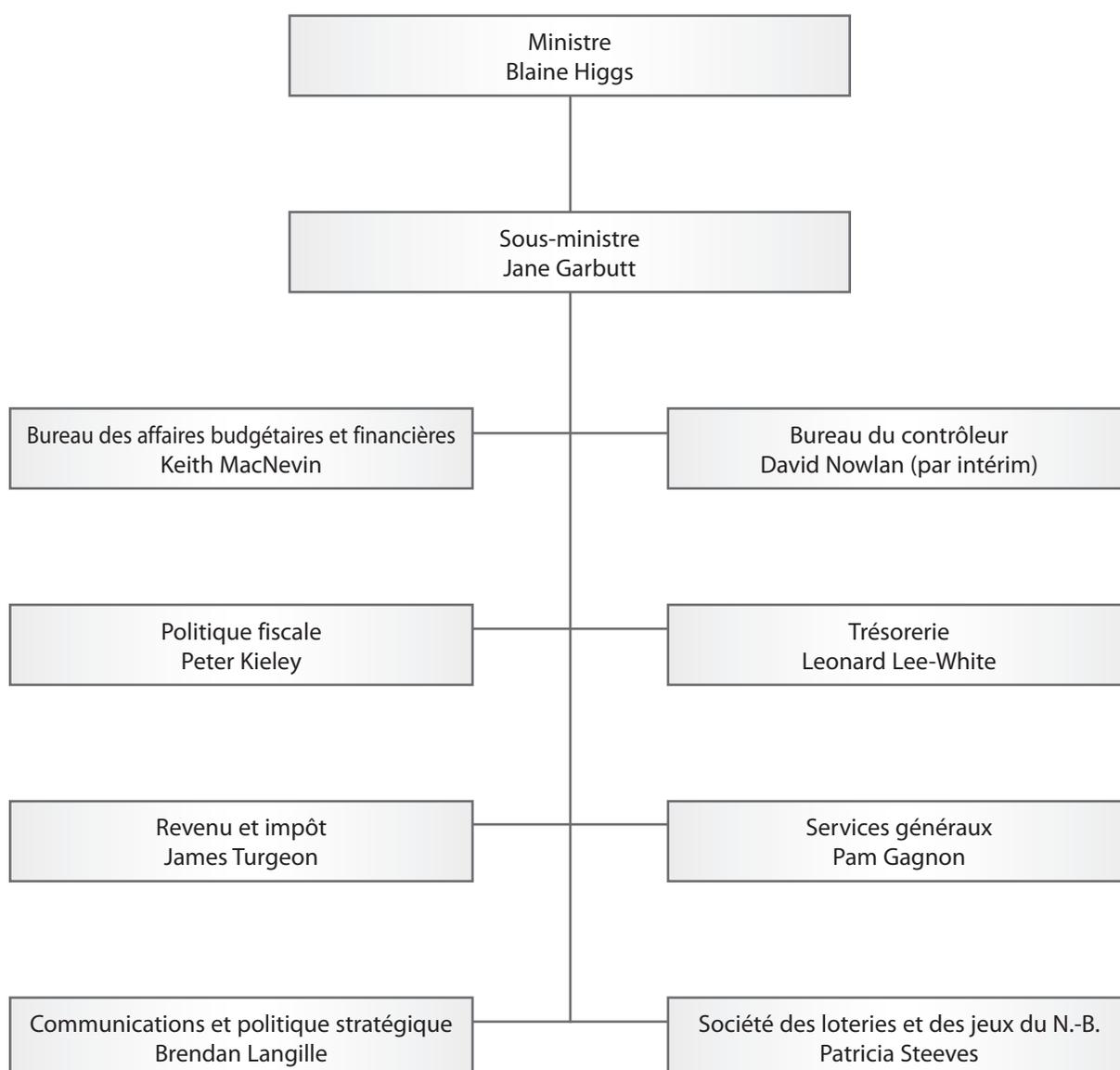
---

# Survol des opérations du ministère

Le ministère des Finances est un organisme central du gouvernement qui a pour mission de gérer les finances publiques de la province dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

En 2012-2013, le Ministère employait près de 199 personnes à temps plein, occasionnellement ou contractuellement. Cet effectif se composait de 205 employés en 2011-2012.

Chaque division et chaque direction joue un rôle dans la gestion du flux des recettes et des dépenses au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick.



---

## Communications et politique stratégique

la **Direction des communications et de la politique stratégique** a deux objectifs principaux : 1) faire connaître les initiatives du Ministère au public et au personnel ministériel; 2) assurer le leadership et fournir l'expertise pour l'élaboration des initiatives législatives et politiques majeures à l'appui des divisions opérationnelles du ministère des Finances.

La Direction des communications et de la politique stratégique est en charge de :

- mettre en œuvre les stratégies de communication internes et externes;
- surveiller et analyser la couverture médiatique;
- gérer les relations avec les médias;
- rédiger les discours et publier les communiqués;
- conseiller le ministre et la haute direction en matière de communications et de questions d'orientation stratégique;
- assister le ministre durant les sessions de l'Assemblée législative;
- coordonner la législation du Ministère;
- fournir des services d'analyse de traduction aux divisions du Ministère;
- administrer les sites Web et intranet du Ministère;
- préparer et organiser les tournées prébudgétaires du ministre;
- fournir une orientation stratégique pour l'élaboration de politiques;
- promouvoir la compréhension des objectifs et les succès du Ministère en matière d'excellence du rendement.

## Division des services généraux

la **Division des services généraux** offre une gamme de services partagés à environ 500 employés dans divers ministères, organismes et commissions du gouvernement. La Division a pour objectif de réaliser des économies grâce à un personnel de soutien, à des processus et à des systèmes communs. Elle peut ainsi offrir de meilleurs services dans les domaines de la gestion de l'information et de la technologie, des ressources humaines et de la gestion financière.

Sur le plan stratégique, la **Direction des services financiers** travaille avec les ministères, les organismes et les commissions pour assurer que les budgets annuels soient établis conformément aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépenses définis dans le cadre fiscal du gouvernement. La Direction fournit des services

### Communications et politique stratégique – faits saillants

Le rapport annuel sur les droits a été préparé et déposé.

La Direction a organisé des consultations prébudgétaires auprès des intervenants et du public dans huit lieux répartis dans la province.

### Division des services généraux – faits saillants

La Direction des services financiers s'est assurée que le Ministère sous-utilisait le budget de 1,2 million de dollars.

La Direction des ressources humaines a complété et déployé un programme de gestion de l'assiduité et créé 350 profils des compétences du poste.

La Direction de la gestion de l'information et de la technologie a effectué une importante mise à niveau du système informatique au centre de l'ensemble des activités financières du gouvernement provincial. Elle a également mis en œuvre un système permettant aux opérations ministérielles de numériser et de gérer les documents par voie électronique et d'y accéder à distance.

Conjointement avec d'autres divisions des Finances, l'unité du Perfectionnement continu a facilité quatre projets d'amélioration des processus et permis de réaliser des économies directes de plus de 300 000 \$. Elle a également organisé un programme de traque du gaspillage destiné aux employés et mené le Ministère dans l'élaboration et la mise en œuvre de son premier schéma stratégique et de son premier Tableau de bord équilibré.

---

de comptabilité, des conseils financiers, des fonctions d'analyse et de contrôle et des services de gestion de l'actif et des risques ainsi que de production de rapports financiers.

La **Direction des ressources humaines** a pour responsabilité d'offrir au Ministère, ainsi qu'aux organismes bénéficiant des services partagés, des services stratégiques complets en matière de ressources humaines. Elle collabore étroitement avec les clients et est déterminée à fournir activement des services de qualité dans les deux langues officielles.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** est chargée d'assurer l'utilisation et la gestion efficaces et sécuritaires de la technologie et de l'information. Elle travaille en collaboration étroite avec ses clients du Ministère et des organismes bénéficiant de services partagés afin de mettre en œuvre des solutions leur permettant de satisfaire leurs besoins ministériels. Elle est en charge également de l'entretien et du soutien continu et de l'assistance de plus de 60 applications ministérielles, parmi lesquelles le système d'information financière ministériel.

L'**unité du Perfectionnement continu** est responsable du Processus d'excellence du rendement au ministère des Finances. Ce processus consiste en une approche orientée vers les résultats à long terme de la manière dont le ministère gère ses activités. Il s'appuie sur plusieurs méthodologies de pratiques exemplaires incluant un schéma stratégique, un tableau de bord équilibré et l'amélioration des processus Lean Six Sigma.

## Division de la politique fiscale

La **Division de la politique fiscale** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. La Division a la responsabilité de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre fiscal pluriannuel, elle coordonne la préparation et la rédaction du discours annuel sur le budget, des rapports fiscaux et économiques et assure le suivi et la production de rapports en ce qui concerne le rendement économique de la province. Elle est également en charge des prévisions économiques et des prévisions de revenus, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et

des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant les programmes, conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et le Régime de pensions du Canada.

### Division de la politique fiscale – faits saillants

Le Nouveau-Brunswick a joué un rôle prépondérant à la coprésidence du groupe de travail sur les arrangements fiscaux. Les ministères des Finances provinciaux et territoriaux ont poursuivi leur collaboration sur des questions d'importance nationale, incluant les discussions préliminaires sur la modernisation des arrangements fiscaux.

La **Direction des relations fédérales-provinciales, finances et statistiques** contribue à la protection des intérêts financiers de la province en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information concernant les relations fiscales intergouvernementales. Elle participe aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et à l'entretien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada. La Direction offre également au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socio-économiques et démographiques. Les activités de statistique de la Direction sont menées conformément à la *Loi sur les statistiques* par l'intermédiaire du bureau de coordination. La Direction coordonne la rédaction du discours du budget et d'autres rapports fiscaux et économiques.

La **Direction de la politique fiscale et économique** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information ayant trait aux politiques fiscales et budgétaires, ainsi qu'à l'économie. La Direction joue un rôle clé dans l'élaboration du cadre fiscal pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours du budget, des rapports fiscaux et économiques, la surveillance du plan budgétaire, la coordination des prévisions générales des recettes du gouvernement, ainsi que des prévisions économiques, de leur surveillance et de leur analyse. Elle apporte son soutien au gouvernement en se chargeant de l'analyse économique et d'établir des modèles.

---

## Bureau des affaires budgétaires et financières

la mission du **Bureau des affaires budgétaires et financières** est de préconiser une utilisation efficace des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil de gestion. Elle est rendue possible par deux domaines ministériels majeurs : la préparation des budgets et la surveillance des dépenses, et les services de secrétariat du Conseil de gestion.

### Surveillance des budgets et des dépenses

Les membres du personnel de la Division jouent un rôle clé dans l'élaboration des budgets et la mise en œuvre de plans de dépenses pluriannuels s'inscrivant dans les objectifs financiers énoncés par le gouvernement. Ces plans sont suivis de près de façon continue afin de prévoir tout changement dans les prévisions fiscales et d'y réagir de façon appropriée. La Division présente au gouvernement des analyses, des conseils et des options de restrictions.

### Opérations du Conseil de gestion

La Division fournit des services de secrétariat au Conseil de gestion et sert de liaison entre le Conseil et tous les autres ministères et organismes du gouvernement. Le personnel de la Division consulte les ministères et les organismes sur les questions à porter à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées afin d'en évaluer les répercussions sur les ressources financières et humaines et de déterminer toute information supplémentaire dont les membres du Conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées. Le ministre et le sous-ministre des Finances agissent respectivement à titre de président et de secrétaire du Conseil de gestion.

#### Bureau des affaires budgétaires et financières – faits saillants

Le Bureau des affaires budgétaires et financières a effectué une transition réussie du format papier au format électronique dans la distribution des documents du Conseil de gestion. Les ministres et les responsables reçoivent désormais leurs documents de réunion au moyen d'un logiciel sécurisé sur des iPad, ce qui leur fournit un accès plus rapide et plus facile à l'information et réduit le recours aux photocopies.

## Division de la trésorerie

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement des sociétés de la province et de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière.

La **Direction des marchés financiers** est responsable du financement à long terme et de la gestion du passif de la province et de diverses sociétés de la Couronne, de l'investissement et de la comptabilité des différents fonds dédiés et de la fourniture d'analyses et de conseils sur la stratégie financière et comptable.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés, de l'émission des bons du Trésor, de la négociation et de la gestion des conventions bancaires, de l'exploitation des sociétés de financement de la Couronne, d'assurer un rôle de liaison avec les agences de notation et de la fourniture d'analyses et de conseils sur la stratégie financière et comptable.

#### Division de la trésorerie – faits saillants

La Division a participé au Comité chargé d'intégrer le groupe d'entreprises d'Énergie NB, la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick et l'Exploitant de réseau du Nouveau-Brunswick.

Le projet de réduction des soldes de trésorerie des régies régionales de la santé visait à réduire le solde bancaire moyen des deux régies et de FacilicorpNB de 80 millions de dollars à 42 millions de dollars, en réduisant le coût de l'emprunt et de la gestion des fonds opérationnels pour le compte du Ministère.

---

## Division du revenu et de l'impôt

La **Division du revenu et de l'impôt** offre des conseils d'orientation stratégique et de l'information, elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales du gouvernement. De plus, elle assure une administration équitable, efficace et efficiente des programmes d'impôt et de réglementation. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de relations des politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division du revenu et de l'impôt est composée de la Direction de la politique de l'impôt, du Bureau du commissaire de l'impôt, de la Section des services de vérification et d'enquête et de la Direction de la prestation des programmes.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques fiscales. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction a trait à tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (TVH, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac), impôt foncier et autres taxes.

Le **Bureau du commissaire de l'impôt** assure le respect des lois ayant trait aux recettes affectées et aux lois d'imposition liées à l'impôt foncier et aux taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

Au sein du Bureau du commissaire de l'impôt, la **Section des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements, en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités commerciales visées par les lois désignées, tant au sein du ministère des Finances qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux. De plus, l'examen et l'assurance de la perception des impôts par l'ARC, pour le compte de la province, relèvent du mandat de la Section des Services de vérification et d'enquête (voir page 24).

La **Direction de la prestation des programmes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et aux lois d'imposition liées à l'impôt foncier et aux taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité comprennent l'immatriculation et la délivrance de licences des entreprises, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables liées aux revenus, l'élaboration et la mise en application des modifications législatives et la prestation d'un soutien important et de conseils d'expert en matière d'administration des programmes d'impôt.

### Division du revenu et de l'impôt – faits saillants

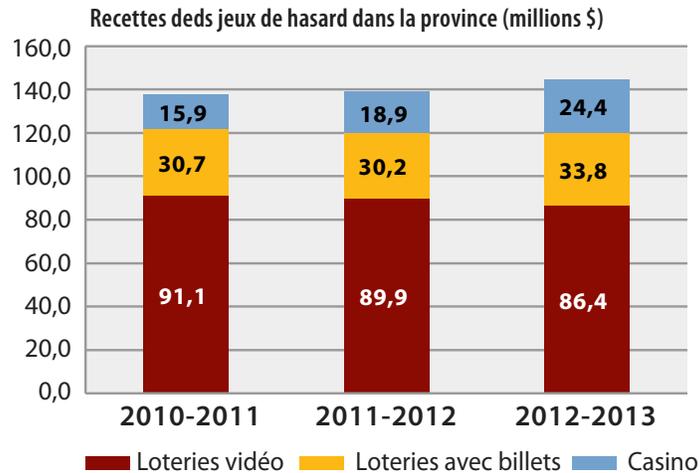
#### Projet de renouvellement du système PATS (Gemini)

L'initiative de renouvellement du système PATS (système d'évaluation et d'imposition foncières) a été lancée en 2009-2010 avec pour mandat de remplacer le système vieillissant par une technologie plus moderne et d'introduire un certain nombre d'améliorations des opérations et d'efficacités. Le nouveau système, Gemini, continuera de soutenir l'exploitation de la fonction d'imposition foncière et hébergera l'information connexe de plus de 455 000 comptes avec des recettes d'impôt foncier associées d'environ 1 milliard de dollars. La date de mise en place anticipée se situe à l'automne 2014. Le nouveau système fonctionnera conjointement avec le système d'évaluation foncière, EvAN, administré par Services Nouveau-Brunswick.

## Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) est une petite société de la Couronne rattachée au Ministère, c'est l'entité commerciale des jeux de hasard dans la province. À ce titre, la SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du casino et est l'actionnaire de la province dans la Société des loteries de l'Atlantique (SLA). La SLJNB a les responsabilités suivantes :

- conduite et gestion des activités de jeu dans la province;
- élaboration et mise en œuvre de l'orientation stratégique provinciale en matière de pratique responsable des jeux de hasard, incluant la gestion de l'entente de prestation de services du centre de jeu responsable du Casino Nouveau-Brunswick;
- élaboration et mise en œuvre des lois et des règlements provinciaux sur les jeux de hasard;
- surveillance, suivi et analyse des recettes des jeux de hasard dans la province générées par les prestataires de services; fourniture des conseils d'orientation stratégique, de l'information et de la liaison avec les Premières Nations en ce qui concerne les ententes de partage des recettes;
- fourniture de conseils, d'informations et d'analyses afférents à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à la gestion de la politique des jeux de hasard du Nouveau-Brunswick.



Au cours de l'exercice financier 2012-2013, les activités des jeux de hasard dans la province ont généré plus de 144,5 millions de dollars de recettes.

## Bureau du contrôleur

Le **Bureau du contrôleur** joue un rôle directeur dans les services de comptabilité et de vérification interne offerts à divers organismes gouvernementaux afin d'encourager la gestion efficace des ressources du gouvernement.

Le **contrôleur** est le directeur des services comptables et de la vérification interne de la province du Nouveau-Brunswick. Le contrôleur relève du sous-ministre des Finances et doit, en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les transactions comptables concernant les activités opérationnelles du Fonds consolidé de la province et rédiger des rapports sur les résultats de celles-ci pour le compte du ministre des Finances;
- fournir l'assurance impartiale que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et réglementations.

Le Bureau du contrôleur est divisé en trois sections : les Services administratifs, les Services comptables et les Services de vérification et de consultation.

---

La **Section des services administratifs** du Bureau du contrôleur se compose du contrôleur et du soutien administratif. Elle donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités qui sont conférées au contrôleur par la loi. De plus, elle fournit au Bureau un appui en matière de secrétariat et de classement.

La principale responsabilité de la **Section des services de comptabilité** du Bureau du contrôleur est la préparation des états financiers annuels de la province, notamment la publication de l'ensemble des volumes des Comptes publics et des informations supplémentaires sur le site Web.

Les Services comptables fournissent des conseils comptables aux ministères, au personnel du Conseil de gestion et aux organismes gouvernementaux, l'interprétation des normes comptables émergentes et de leurs répercussions sur la province, de l'information sur les prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick et exploite et effectue l'entretien du système d'information financière du Ministère.

La **Section des services de vérification et de consultation** du Bureau du contrôleur assiste le gouvernement dans sa gestion des ressources publiques en fournissant divers services internes d'assurance et de consultation, ainsi qu'en cernant des possibilités d'efficacités et d'économies opérationnelles à la demande des ministères et des organismes centraux. Les types d'examen d'assurance incluent : les vérifications financières, les vérifications de la conformité, les vérifications du système d'information ainsi que les examens opérationnels (examens du rendement) et juricomptables.

#### **Bureau du contrôleur – faits saillants :**

Le Bureau a créé le modèle du rapport ministériel du tableau de bord équilibré et fournit un appui à l'établissement des rapports trimestriels à l'ensemble du gouvernement.

Le Bureau a effectué une évaluation du risque ministériel, en élaborant un sondage pour tous les ministères et un modèle de fiche d'évaluation visant à déterminer les risques les plus grands pour l'élaboration de projets à venir.

Le Bureau a révisé la Politique sur les immobilisations corporelles du ministère qui détermine quelles immobilisations (bâtiments, routes, ponts, etc.) seront considérées comme des dépenses en immobilisations et lesquelles seront des dépenses de fonctionnement.

---

# Informations financières

## Tableau 1 : Dépenses ministérielles État de la situation par programme ou poste primaire

Exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget (\$000)	Actual (000 \$)
Services personnels . . . . .	14 165,3	12 685,5
Autres services . . . . .	5 262,5	5 804,1
Fournitures et approvisionnement . . . . .	262,8	136,4
Biens et matériel . . . . .	228,4	189,0
Contributions et subventions. . . . .	187,0	103,2
Frais de la dette et autres frais . . . . .	100,0	52,8
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>20 206,0 \$</b>	<b>18 971,0 \$</b>

Le Ministère a enregistré une sous-utilisation budgétaire de **1 235 000 \$** grâce aux économies réalisées au titre de la masse salariale et d'une réduction des frais d'exploitation due aux initiatives de renouvellement du gouvernement et aux projets d'amélioration des processus.

---

## Tableau 2 : Services de vérification et d'enquête

Le tableau suivant est un résumé des volumes d'activité de la Division de la vérification et des enquêtes.

Volumes d'activité pour 2012-2013		
Activité de programme ou service	Volume de cession	Total
Vérifications	368	
Examens et inspections de la conformité	721	
Enquêtes	234	
Visites d'information	382	
Élimination des retours délinquants	387	
Oppositions ou appels	1	
Remboursements	41	
Pénalités administratives	32	
Poursuites et contrôles routiers	60	2 226
Avertissements et amendes		274
Examen des vérifications d'autres instances		729
<b>Volume total</b>		<b>3 229</b>

## Tableau 3 : Section de comptabilité fiscale, de remboursements et Analyse financière

Le tableau suivant fournit les activités de 2012-2013 et les dépenses ou recettes correspondantes des divers programmes en matière de prestations et d'impôts administrés par la Division des recettes et de l'impôt.

Volumes d'activité pour 2012-2013		
Nombre	Programme ou service	(000 \$)
12	Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	1 600
1 450	Paiements faits par les percepteurs au titre des carburants	256 300
2 461	Remboursements des taxes sur les carburants	20 600
89	Remboursements de la taxe de vente harmonisée	3 900
46 869	Programme d'aide pour l'énergie domestique	4 700
28 976	Rajustements des dégrèvements d'impôt foncier pour propriétaires à faible revenu (janvier à décembre 2012)	7 300
37 792	Prestations pour personnes âgées à faible revenu	15 100
11	Programme d'aide relatif à la sclérose en plaques	26
8 377	Rabais sur les droits de scolarité au N.-B.	16 500
60 247	Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	16 700
214	Remboursement de la taxe provinciale sur les véhicules	80
16 248	Certificats d'impôt foncier	387
543 854	Paiements au titre de l'impôt foncier	897 700
7 951	Remboursements de l'impôt foncier	9 000
39	Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées	8
107	Crédits d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	5 400
282	Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	149 800
294	Remboursements de la taxe sur le tabac	7 050

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du Bureau des ressources humaines délègue à chaque administrateur général les activités de dotation du ministère dont il relève. Veuillez trouver ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère des Finances pour 2012-2013 :

Le Ministère a lancé 29 concours, dont sept concours ouverts (publics) et 22 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination en poste	Description de la nomination du poste	Disposition de la Loi sur la Fonction publique	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un niveau d'expertise et de formation poussé ;</li> <li>• un niveau élevé de compétences techniques;</li> <li>• une compétence reconnue dans le domaine.</li> </ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Offre aux autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des groupes de minorités visibles l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents identifiés dans les bassins de talents des ministères et qui satisfont aux critères en quatre points de l'évaluation du talent, notamment le rendement, la disponibilité opérationnelle, la volonté et l'esprit critique.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés entre les parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	4
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou qui est nommée pour une période déterminée en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	4
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de niveau débutant au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Finances ni auprès de l'ombudsman.

---

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

## Sanction royale reçue le 13 juin 2012

Projet de loi 25 – Chapitre 8	<i>Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité</i>
Projet de loi 32 – Chapitre 11	<i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i>
Projet de loi 41 – Chapitre 17	<i>Loi sur l'administration du revenu</i>
Projet de loi 42 – Chapitre 18	<i>Loi de la taxe sur le capital des corporations financières</i>
Projet de loi 50 – Chapitre 26	<i>Loi de la taxe sur le transfert de biens réels</i>
Projet de loi 51 – Chapitre 27	<i>Loi sur l'impôt foncier</i>
Projet de loi 52 – Chapitre 28	<i>Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i>
Projet de loi 53 – Chapitre 29	<i>Loi sur les emprunts de 2012</i>
Projet de loi 54 – Chapitre 30	<i>Loi de 2012-2013 portant affectation de crédits</i>
Projet de loi 57 – Chapitre 33	<i>Abrogation de la Loi de l'impôt sur le revenu</i>
Projet de loi 60 – Chapitre 36	<i>Abrogation de la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation</i>
Projet de loi 67 – Chapitre 40	<i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i>

## Sanction royale reçue le 20 décembre 2012

Projet de loi 2 – Chapitre 43	<i>Loi concernant la réforme de l'impôt foncier</i>
Projet de loi 16 – Chapitre 53	<i>Loi de la taxe sur le tabac</i>
Projet de loi 17 – Chapitre 54	<i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i>
Projet de loi 18 – Chapitre 55	<i>Loi sur l'administration financière</i>
Projet de loi 22 – Chapitre 59	<i>Loi supplémentaire portant affectation de crédits de 2011-2012 (1)</i>

Pour consulter toutes les Lois et tous les Règlements du ministère des Finances, rendez-vous au : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13>